



Association Bagnolaise d'Information- ABI

Répertoire National des Associations N° W831002314

Membre Union Départementale pour la Sauvegarde Vie, Nature, Environnement-UDVN83

Affiliée France Nature Environnement et AIR PACA

Agréée Protection Environnement Var

(Arrêtés préfectoraux 3/03/2009 et 27/11/2013)

A
Monsieur le Directeur
de la
Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement

Bagnols en Forêt, le 12 janvier 2019.

Monsieur le Directeur,

Cela fait moins de 15 jours que la Rehausse du site 3 est en service et déjà, force est de constater plusieurs manquements dans l'exploitation de cette ISDND.

Malgré nos craintes, dès que nous avons eu connaissance du projet de réouverture du site 3 du Vallon des Lauriers initié par le SMIDDEV et les inquiétudes que l'ABI n'a eu de cesse d'exprimer durant toute l'enquête publique, nous ne pouvons que déplorer des contradictions flagrantes entre, d'une part les réponses apportées par M. MORENON, président du SMIDDEV, aux questions posées par Mme WINKLER, commissaire-enquêtrice affectée à la conduite de l'enquête publique, et d'autre part l'arrêté préfectoral du 29 juin 2018 autorisant la réouverture du site 3 et l'arrêté du 15 février 2016 relatif à l'exploitation des installations de stockage de déchets non dangereux.

Les observations que nous avons pu effectuer sur la mise en œuvre effective de l'exploitation du site d'enfouissement des Lauriers est une preuve accablante d'un non-respect des contraintes réglementaires et environnementales qui s'imposent à tout exploitant d'ISDND.

En atteste le tableau joint qui établit de manière irréfutable, et après seulement 12 jours d'exploitation, les nombreux manquements de l'exploitant, le SMIDDEV, en regard des engagements qu'il a pris devant la population lors de la réunion publique du 06 avril 2018, et des textes réglementaires encadrant de manière très précise l'exploitation d'une unité d'enfouissement.

Ce courrier atteste de la volonté de l'ABI, association agréée Protection de l'Environnement, à veiller à la stricte application de la Loi sur la transition énergétique de 2015 et de tous les textes réglementaires qui en découlent.



Association Bagnolaise d'Information- ABI

Répertoire National des Associations N° W831002314

Membre Union Départementale pour la Sauvegarde Vie, Nature, Environnement-UDVN83

Affiliée France Nature Environnement et AIR PACA

Agréée Protection Environnement Var

(Arrêtés préfectoraux 3/03/2009 et 27/11/2013)

Malgré le silence de la Préfecture, et sa non-réponse à notre courrier de recours gracieux contre la réouverture du site 3, malgré le silence non moins éloquent du SMIDDEV à notre demande d'être associé à la surveillance du site en qualité d'association environnementale, nous continuerons de veiller sur l'exploitation de la Rehausse et le respect de la Réglementation en matière d'enfouissement des déchets.

Nous continuerons d'informer les citoyens et de dénoncer toutes les négligences et les manquements d'un exploitant bien plus intéressé par la diminution du coût financier de cette réouverture que par l'impact écologique qu'une mauvaise gestion de l'unité de stockage pourrait entraîner.

C'est la seule raison d'être de l'ABI, et celle que nous défendrons jusqu'au bout.

Le respect de l'Environnement est essentiel. C'est une chose bien trop sérieuse pour la laisser entre les seules mains d'organismes plus soucieux de rentabilité que de protection de l'Environnement et de qualité de vie.

Suite à ce constat alarmant qui ne présage rien de bon pour l'avenir de l'exploitation de la Rehausse, et afin de respecter les engagements pris dans le dossier préalable à l'ouverture ainsi que l'Arrêté préfectoral du 29/06/2018 et celui du 15/02/2016, nous demandons à l'exploitant de respecter stricto sensu la réglementation afférente à l'exploitation d'une ISDND.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur, à l'expression de nos respectueuses salutations.

René BOUCHARD
Président de l'ABI.

Copie à Monsieur le Préfet du VAR,

Monsieur MORENON, Président du SMIDDEV,

Monsieur TOSAN, Maire de Bagnols en Forêt et vice-Président de la CCPF.